



Plan d'action de développement durable 2009-2013

Ajouts pour la période 2013-2015

Mise à jour : mars 2014

Responsable : Ghislain Lebrun
Révision linguistique : Isabelle Tremblay
Mise en page : Direction de l'administration
et des communications

Ajouts au document publié en mars 2009 :

- Mot du président
- Page 1 : ajout d'action en relation avec l'Agenda 21 de la culture du Québec

Dépôt légal — juillet 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-71102-5 (PDF)

© Gouvernement du Québec

Mot du président

Le gouvernement du Québec a autorisé le report de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 jusqu'au 31 décembre 2014. Par conséquent, la Stratégie est prolongée jusqu'à l'adoption d'une version révisée.

L'Agenda 21 de la culture du Québec (A21C) est un cadre de référence qui établit les principes et les objectifs visant à faire de la culture une composante transversale majeure du développement durable intégrée à ses dimensions sociale, économique et environnementale. Sa mise en œuvre s'inscrit dans l'actualisation de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Ainsi, en vue de satisfaire à ces nouvelles exigences, les ministères et organismes doivent ajouter à leur plan d'action de développement durable au moins une action qui contribue à l'atteinte de l'un ou l'autre des objectifs de l'A21C.

Le Conseil supérieur de l'éducation est institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation à moyen et à long terme. Il a pour fonction de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science sur toute question relative à l'éducation, de l'éducation préscolaire à l'enseignement et à la recherche universitaires, y compris l'éducation des adultes. Le Conseil exerce cette mission depuis 1964, l'année 2014 marquant le 50^e anniversaire de sa création. C'est donc tout naturellement que les actions ciblées pour répondre aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec contribueront au développement de notre mémoire collective en faisant mieux connaître l'apport du Conseil aux grands débats de l'éducation.

Le président,

Claude Lessard

Agenda 21 de la culture du Québec

Thème phare :

L'action culturelle dans une perspective de durabilité

Objectif 1

Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.

Dans la foulée de l'orientation gouvernementale visant à renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine, le Conseil supérieur de l'éducation souhaite participer au développement de notre mémoire collective en faisant mieux connaître la riche histoire de sa contribution aux grands débats de l'éducation.

Ainsi, le Conseil publiera un document à caractère historique destiné au grand public et relatant les faits marquants de sa participation au développement du système d'éducation québécois depuis sa création. Il produira également des capsules vidéo présentant des témoignages de différentes personnes qui ont œuvré au Conseil à différentes époques.

Soulignons que l'action 7, déjà prévue dans le plan d'action de développement durable du Conseil supérieur de l'éducation, qui prévoit de prendre les mesures requises pour rendre disponibles l'ensemble des publications du Conseil, contribue directement à l'atteinte de cet objectif.

Objectif organisationnel 6	
<i>Mettre en valeur la contribution du Conseil supérieur de l'éducation au développement de l'identité culturelle québécoise</i>	
ACTION 8	Mettre en œuvre des moyens visant à mieux faire connaître le rôle du Conseil et sa contribution à l'évolution de l'éducation au cours des 50 dernières années.
Indicateur	Nombre de moyens mis en œuvre.
Cible	Deux moyens mis en œuvre au cours de la période visée.

ANNEXE 1

Comme l'indique la Loi sur le développement durable, le Conseil supérieur de l'éducation a procédé à l'examen des 29 objectifs gouvernementaux afin de sélectionner ceux auxquels il désirait contribuer dans le cadre de son premier plan d'action. Les motifs qui ont amené le Conseil à ne pas retenir certains objectifs sont présentés ci-dessous.

Comme le Conseil a décidé de faire porter principalement son premier plan d'action de développement durable sur ses pratiques organisationnelles internes, il n'a pas prévu d'actions spécifiques visant les objectifs suivants. Toutefois, le Conseil souligne que ces objectifs s'inscrivent directement ou indirectement dans sa mission et qu'à ce titre, ils font déjà l'objet d'une contribution dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2007-2011¹ du Conseil ainsi que dans ses travaux réguliers.

Objectifs gouvernementaux

3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
15. Accroître le niveau de vie.
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

1. Voir l'annexe 2.

ANNEXE 1

(Suite)

Les objectifs gouvernementaux ci-dessous concernent dans une moindre mesure la mission et les responsabilités dévolues au Conseil supérieur de l'éducation. Comme le premier plan d'action de développement durable du Conseil porte sur les objectifs qui interpellent les pratiques organisationnelles internes, il n'a pas été prévu que des actions spécifiques soient entreprises au regard de ces objectifs.

Objectifs gouvernementaux

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

ANNEXE 2

(Tableau synthèse du Plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation)

ENJEU La qualité de la formation et la réussite éducative pour tous dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie	ENJEU Le devenir et l'adaptation de l'enseignement supérieur	ENJEU Le pouvoir d'influence du Conseil
Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3
Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes.	Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société.	Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil.
<p style="text-align: center;">Axe : Le système d'éducation dans son ensemble</p> <p>Objectif 1 Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux.</p> <p>Objectif 2 Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise.</p> <p style="text-align: center;">Axe : L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire</p> <p>Objectif 3 Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves en prenant en compte leurs besoins diversifiés, et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.</p> <p style="text-align: center;">Axe : L'enseignement secondaire</p> <p>Objectif 4 Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.</p>	<p style="text-align: center;">Axe : L'enseignement collégial</p> <p>Objectif 5 Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise.</p> <p style="text-align: center;">Axe : L'enseignement et la recherche universitaires</p> <p>Objectif 6 Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.</p>	<p style="text-align: center;">Axe : La fonction du Conseil</p> <p>Objectif 7 Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec le ministre.</p> <p>Objectif 8 Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.</p> <p style="text-align: center;">Axe : Le pouvoir d'influence du Conseil</p> <p>Objectif 9 Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.</p> <p>Objectif 10 Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue de développer une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.</p> <p style="text-align: center;">Axe : La gestion des ressources humaines</p> <p>Objectif 11 Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.</p>

Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2

Téléphone : 418 643-3850
Télécopieur : 418 644-2530
Courriel : panorama@cse.gouv.qc.ca

Le document est accessible à l'adresse suivante :
www.cse.gouv.qc.ca